



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 16

Réunion en Visio Conférence du 4 Juillet 2022

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD - Alain DELEPINE- Freddy TELLIER - Luc DUVAL

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (compte tenu des impératifs de fin de saison). Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

DECISIONS MATCHS EN RETOUR DE COMMISSIONS

U18 D1 Poule C

Match 24304039 RC HAVRAIS 21 / SOLIDARITE GOURNAY Du 21/05/2022

La commission faisant sienne la décision de la commission Départementale de Discipline dans son PV N° 31 du 16/06/2022 donne match perdu par pénalité (0point) sur le score de 0 à 3, aux deux équipes.

U18 D2 Poule C

Match 24304232 FC NORD OUEST 21 / CANTELEU FC 21

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.



U18 D2 Poule E

Match 24304942 US EPOUVILLE 21/ SC OCTEVILLE SUR MER 21 Du 21/05/2022

La commission faisant siennes les décisions :

- De la commission Départementale des règlements et contentieux dans son PV N° 11 du 08/06/2022
- De la commission Départementale d'Appel dans son PV N° 9 du 21/06/2022

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match 24304949 US EPOUVILLE 21/ OH TREFILERIE NEIGES Du 09/04/2022

La commission faisant sienne la décision de la commission départementale de discipline dans son PV N° 28 du 12/05/2022 :

Donne match perdu par pénalité, (0 point), à l'équipe de l'US EPOUVILLE 21 sur le score de 0 but à 5 pour en faire bénéficier l'équipe de l'US TREFILIERIES NEIGES 21.

U15 D1 Poule A

Match 24321997 US LONDINIÈRES 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 1 Du 26/02/2022

Dossier en retour de la commission d'appel

La commission faisant sienne la décision de la commission Départementale des règlements et contentieux PV N° 10 du 20/05/2022

Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

Le Président de la commission

Jean-Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD